

# Mairie de Bayonvillers

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 8 AOÛT 2022

L'année deux mille vingt-deux, le lundi huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Fabrice BÉCU, Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI, M. Nicolas DILLIES, Mme Amélie DUMONTIER, M. Claude FOUCART (arrivé en cours de séance pendant la lecture du procès-verbal de la dernière séance), Mme Jeanine MARMIGNON et M. Xavier PALPIED

Étaient excusés : M. Sylvain DERAÈVE, M. Florent TERRIER (pouvoir à Mme MARMIGNON), Mme Marie ROUSSELLE et Mme Céline SZYMUSIAK.

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance. Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **1. Vente parcelle AA 101 2 rue de Marcelcave – retour des offres et approbation**

Monsieur PALPIED expose qu'à la suite du dernier Conseil municipal, les parcelles ont été ouvertes à la vente chez maître Maingueux. Comme décidé lors de cette dernière réunion et après transmission au contrôle de légalité et affichage du procès-verbal de séance le 24 juin, un tract d'information aux bayonvillois a été diffusé le 24 juin à 22 heures.

Monsieur PALPIED rappelle qu'il lui a été donné pouvoir pour appliquer la vente de ces parcelles. Cependant, dans un souci de transparence, cette réunion aujourd'hui est organisée pour affirmer sa volonté de travailler ensemble et décider ensemble. Ainsi, il annonce que pour les deux parcelles nous avons eu des propositions.

Concernant la parcelle AA 101, monsieur PALPIED présente au conseil une offre d'acquisition au prix de 5 000 € net vendeur sans condition suspensive reçue le 27 juin 2022 à 16 h 39. Cette proposition a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 août. Il est précisé qu'il s'agit d'une offre sans financement. Ainsi et au regard de la réglementation, il n'y aura pas de compromis de vente.

N'ayant qu'une offre, Monsieur PALPIED donne le nom des candidats : M. et Mme Éric GAIER

Après débat, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition présentée ci-dessus concernant la parcelle AA 101 située au 2 rue de Marcelcave. Il donne pouvoir au maire pour la signature des documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

#### **2. Vente parcelle AB 63 5 rue de Guillaucourt – retour des offres et approbation**

Monsieur PALPIED expose que pour cette parcelle, le notaire a réceptionné deux offres :

- 1ère offre reçue le 27 juin 2022 à 14 heures au prix de 16 000 € net vendeur sans condition suspensive et sans financement
- 2ème offre reçue le 30 juin 2022 à 15 h 30 au prix de 16 000 € net vendeur sans condition suspensive et sans financement

Le maire précise que pour ne pas influencer les élus il ne donnera les noms qu'après délibération du Conseil. Dans ce contexte, la règle pour le notaire est de retenir la 1ère proposition reçue. Monsieur PALPIED ouvre les débats :

M. BECU expose que lors du dernier conseil cette règle avait été vue. M. DILLIES évoque sa volonté de s'abstenir dans la mesure où il habite à côté de cette parcelle. Monsieur PALPIED explique qu'il peut s'exprimer dans la mesure où il s'agit pour le moment de définir la règle d'attribution.

Dans un souci de cohérence et comme décidé lors du dernier conseil, les élus décident à l'unanimité d'appliquer la règle générale de la 1ère proposition. L'offre reçue le 27 juin 2022 est donc retenue. Le conseil donne pouvoir au maire pour la signature des documents se rattachant à cette opération.

Le Conseil ayant pris sa décision, Monsieur PALPIED donne le nom des personnes ayant fait la première proposition : M. et Mme SZYMUSIAK.

### Questions diverses

- ✓ Entretien des haies sur la Commune : Mme CZUJOWSKI évoque la possibilité de retirer certaines haies dans le village. En effet, celles-ci ne sont pas toujours entretenues. Cela pourrait peut-être diminuer la charge de travail de l'employé communal. Lors des dernières séances, il avait été évoqué que l'entretien des espaces verts prenait beaucoup de temps.

Monsieur PALPIED trouve cette remarque légitime et déplore l'état de propreté du village. Il explique que depuis la nouvelle réglementation notamment l'interdiction des produits phytosanitaires, l'entretien des espaces verts est une tâche beaucoup plus ardue et longue.

Il souhaite attirer l'attention sur l'aspect protecteur de certaines haies. Il précise que toutes ne peuvent pas être retirées puisqu'elles font partie d'un dispositif de protection des projections d'eau. Il évoque même pour lui la nécessité d'en regarnir. Ce point pourra faire l'objet d'une réflexion lors d'une commission travaux à venir en même temps que la question de l'évacuation des eaux. M DILLIES suggère de prioriser les tâches de l'employé communal. Mme CZUJOWSKI aborde le problème des chardons.

La commission travaux se réunira en septembre et une information sur le sujet sera réalisée aux habitants notamment sur la route principale.

- ✓ Travaux vidéo protection : Mme CZUJOWSKI interroge le Maire sur l'état d'avancement de ces équipements. M. PALPIED explique que les travaux commenceront dès la fin des travaux de modernisation de l'éclairage public et le remplacement des armoires.
- ✓ Procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Bayonvillers : monsieur PALPIED informe le Conseil qu'une réunion aura lieu le mardi 4 octobre en mairie avec la société « Gest cim ». En effet, nous sommes arrivés au terme des 3 ans et nous devons absolument planifier le 2nd Accueil des familles et anticiper le mois d'affichage.

M. BECU souhaite savoir ce qu'il en est ressorti du travail de recherche réalisé par les élus sur le terrain. Il est fait rappel que, les conseillers, sous l'ancien mandat, s'étaient rendu dans le cimetière pour un relevé des noms sur chaque concession (plaque, signes

funéraires, etc.). Il est précisé que le repérage a permis de compléter les informations sur chaque concession.

- ✓ Chats errants : M. PALPIED évoque le problème des chats errants dans le village. Il convient qu'il s'agit d'un point sensible, mais que le conseil devra porter une véritable réflexion sur le sujet.

De nombreuses communes sont confrontées à la prolifération de chats errants. Confronté au problème de la divagation de chiens ou de chats, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale (art. L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT) et de son pouvoir de police spéciale que lui donne le code rural et notamment l'article L 211-22.

Une campagne de stérilisation est évoquée. Il est proposé de faire une sensibilisation dans le prochain bulletin sur les animaux errants.

- ✓ Éclairage public : Mme CZUJOWSKI se demande comment l'éclairage fonctionne. Il est constaté qu'il fonctionne le jour sur certains points. M. PALPIED explique qu'il s'allume avec un système d'horloge satellitaire pour la plupart. En cas de problème, ne pas hésiter à faire la remonter en mairie.

Le Conseil est interrogé sur la qualité de l'éclairage public depuis le passage au LED. M. PALPIED évoque la possibilité dans l'avenir de diminuer la puissance de la lumière ce qui pourrait permettre de laisser l'éclairage plus longtemps.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 20 h 51.

Le Maire,

Xavier PALPIED.

